



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/470  
S/17332  
10 juillet 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 75 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE  
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS  
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES  
TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 9 juillet 1985, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Jordanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations les plus récentes concernant les activités israéliennes relatives à l'implantation de colonies dans les territoires arabes occupés, au cours de la période allant de janvier à mai 1985. Ces activités, notamment la confiscation de terres arabes pour y installer de nouvelles colonies, violent les principes du droit international relatifs à l'occupation militaire et, en particulier, les Conventions de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949.

Il n'est guère besoin d'insister sur le danger que la poursuite d'une telle politique présente pour la paix et la sécurité et pour les perspectives de paix dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 75 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdu'l ah SALAH

\* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Implantation de colonies israéliennes de janvier à mai 1985

De janvier à mai 1985, les autorités israéliennes d'occupation ont installé neuf colonies sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, à savoir :

1. Tsoref, implantée le 15 janvier 1985 sur des terres appartenant au village de Surif, dans le district d'Hébron;
2. Na'mah, implantée dans la vallée du Jourdain le 8 mars 1985 : 20 unités de logement dont les habitants vivent de l'agriculture;
3. Kadim, implantée le 8 mars 1985 au nord des collines de Naplouse, colonie agricole qui comporte 15 unités de logement;
4. Atsmonah, implantée sur la côte de Gaza le 8 mars 1985 : 30 unités de logement, vit de l'agriculture;
5. Batir, implantée clandestinement par petites unités le 10 mai 1985, avec l'aide de l'armée israélienne : sept familles et 10 individus appartenant au mouvement Herut, cette colonie est construite sur des terres dépendant de Batir, dans le district de Bethléem;
6. Ne'ot Adumim, implantée le 13 mai 1985 dans le village d'Abu Dis, dans le district de Jérusalem;
7. Pallas, implantée dans le nord de la vallée du Jourdain le 13 mai 1985;
8. Ishahhar, implantée le 13 mai 1985 au nord du mont Hébron;
9. Migdalim, implantée au sud de Naplouse le 13 mai 1985.

S'agissant des terres confisquées par les autorités israéliennes d'occupation au cours de cette période, elles se répartissent comme suit :

1. 3 000 dunams près du village d'Abu Dis, confisqués le 16 janvier 1985;
2. 3 000 dunams dans la région de Sheikh Ajjalin, au sud de la ville de Gaza, confisqués le 20 janvier 1985;
3. 2 000 dunams près de la ville de Samu', dans le district d'Hébron, confisqués le 24 janvier 1985;
4. 5 000 dunams près du pont sur l'ouel Gaza, confisqués le 14 février 1985;
5. 1 000 dunams de basses terres dans le voisinage de Naplouse, confisqués le 21 février 1985;
6. 20 dunams au sud de la zone hôtelière située sur la côte de Gaza, confisqués le 11 mars 1985;

7. 500 dunams près du village de Kafr al-Dik, à 25 km au sud-ouest de Naplouse, confisqués le 16 mai 1985;

8. 5 000 dunams près du village de Burin, situé sur le mont Grizim qui domine Naplouse, confisqués le 22 mai 1985 pour être rattachés à la colonie de Brakhah;

9. 800 dunams près de Wadi al-Biyar, appartenant au village de Khadr, dans le district de Bethléem, confisqués le 25 mai 1985.

Les informations suivantes concernant l'implantation de colonies ont été diffusées au cours de cette période :

1. Le 27 février 1985, le journal de Jérusalem Al-Fajr a indiqué que le budget du Département des colonies de l'Agence juive s'élèverait à 30 millions de dollars, dont 7 millions de dollars pour les colonies de la rive occidentale, 7 250 000 dollars pour les colonies des hauteurs syriennes du Golan, 7,1 millions de dollars pour les colonies de la vallée du Jourdain et 4,9 millions de dollars pour les colonies de la bande de Gaza et du Mont Hébron.

2. Le 12 février 1985, le journal Al-Qods a signalé que, d'après une information publiée le 10 février 1985 par le West Bank Data Project, organisme de recherche dirigé par M. Meron Benvenisti, on comptait, à la fin de 1984, 42 600 colons implantés sur la rive occidentale, répartis entre 114 colonies. Il apparaissait que 52 p. 100 des terres situées sur la rive occidentale étaient actuellement sous contrôle israélien : 41 p. 100 de ces terres, soit 2,5 millions de dunams sur un total de 5,5 millions, avaient été placées directement sous le contrôle des autorités israéliennes comme terrains appartenant à l'Etat, terrains dont l'exploitation est interdite ou terrains confisqués; et Israël contrôlait indirectement les 11 p. 100 restants, soit 570 000 dunams, en interdisant la construction et la culture ou en déclarant que ces terrains dépendaient de l'Autorité des parcs naturels. D'après ce même article, jusqu'en 1973, les terrains enregistrés comme appartenant à l'Etat dans les registres cadastraux jordaniens représentaient 700 000 dunams et cette superficie avait doublé depuis l'arrivée du Likud au pouvoir et augmenterait d'un million de dunams avant la fin de l'année; que les colonies occupaient actuellement 140 000 dunams et que cette superficie atteindrait probablement 800 000 dunams pour accueillir un million de colons à venir; enfin, que la construction était interdite sur 300 000 dunams au total de terres attenantes aux colonies.

Le Ministre chargé des affaires  
concernant les territoires  
occupés.

(Signé) Tahir KAN'AN